

La qualité de l'eau du robinet en France

Synthèse 2024

La fourniture à la population française d'une eau du robinet de bonne qualité est un enjeu de santé publique et une préoccupation majeure des pouvoirs publics.

En France, la production et la distribution de l'eau du robinet reposent sur l'exploitation de plus de :

- ✓ **32 770 captages** prélevant dans des nappes d'eau souterraine ou des ressources superficielles (fleuve, rivière, lac, barrage) ; 84,2% d'entre eux, soit 87,7% des débits d'eau produits, bénéficiaient au début de l'année 2024 de périmètres de protection et de servitudes opposables aux tiers par déclaration d'utilité publique réglementant les activités susceptibles de provoquer une pollution à proximité de ces captages ;
- ✓ **17 250 stations de production d'eau potable** ; les traitements ont pour objectifs d'éliminer de l'eau brute prélevée, les agents biologiques et chimiques susceptibles de constituer un risque pour la santé et de maintenir la qualité de l'eau produite au cours de son transport jusqu'au robinet du consommateur ;
- ✓ **23 640 réseaux de distribution** (ensemble de canalisations et d'équipements) permettant de desservir en eau la population.

L'eau du robinet fait l'objet d'un suivi sanitaire régulier, de façon à en garantir sa qualité pour la population ; c'est l'aliment le plus contrôlé en France. Ce suivi comprend :

- ✓ **la surveillance exercée par la personne responsable de la production et de la distribution d'eau (PRPDE)** : la PRPDE est la personne, publique ou privée, responsable de la production ou de la distribution d'eau. C'est, sauf exception, une collectivité en lien avec un exploitant public ou privé selon des termes contractuels ;
- ✓ **le contrôle sanitaire mis en œuvre par les Agences régionales de santé (ARS)** en toute indépendance vis-à-vis des PRPDE.

La qualité de l'eau du robinet est évaluée par rapport à des limites et des références de qualité fixées par la réglementation pour une soixantaine de paramètres (bactériologiques, physico-chimiques et radiologiques).

La fréquence du contrôle sanitaire varie selon le volume d'eau distribué par les installations de production et du nombre de personnes alimentées par le réseau de distribution. En 2024, le programme du contrôle sanitaire réalisé au niveau des captages, des stations de production d'eau potable et au robinet du consommateur se traduit, France entière, par la réalisation de plus de **325 280 prélèvements d'échantillons d'eau** conduisant au recueil de **plus de 17,16 millions de résultats analytiques** (ordre de grandeur stable chaque année).

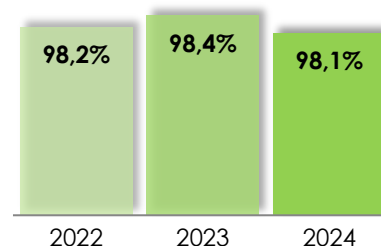
Des mesures strictes sont prévues par la réglementation pour préserver la santé de la population lors de dépassements des limites de qualité. En l'absence de consignes particulières de la PRPDE, du maire ou de l'ARS (ou éventuellement du médecin pour les nourrissons), l'eau du robinet peut être consommée sans risque par la population.

Les chiffres clés de la qualité de l'eau du robinet en France en 2024

❖ Qualité microbiologique des eaux distribuées

98,1 % de la population a été alimentée par de l'eau respectant en permanence les limites de qualité fixées par la réglementation pour les paramètres microbiologiques. Ce pourcentage reste stable en 2024.

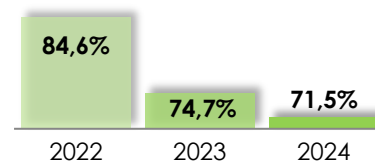
100 % de la population alimentée par des réseaux de distribution desservant plus de 50 000 habitants ont reçu, tout au long de l'année 2024, de l'eau de bonne qualité microbiologique, contre 89,8 % de la population desservie par de très petits réseaux de distribution (alimentant moins de 500 habitants).



❖ Qualité des eaux distribuées vis-à-vis des pesticides et métabolites

71,5% de la population a été alimentée en permanence par de l'eau respectant les limites de qualité réglementaires pour les pesticides et métabolites. Toutefois, pour la quasi-totalité de la population alimentée par une eau non conforme, les dépassements des limites de qualité ont été limités en concentration et/ou dans le temps, ne nécessitant pas une restriction de l'usage de l'eau du robinet pour la boisson (2 situations de restriction d'usage en 2024).

En 2024, trois principales molécules sont à l'origine des dépassements de la limite de qualité ou de valeurs sanitaires et de non-conformités. Il s'agit du métabolite R471811 du chlorothalonil, et des métabolites de la chloridazone (chloridazone désphényl et chloridazone méthyl désphényl) dont la recherche s'est généralisée depuis 2023. L'amélioration de la surveillance a permis de mettre en évidence des molécules probablement présentes dans les eaux depuis de nombreuses années. Pour le métabolite R471811 du chlorothalonil, il convient toutefois de noter qu'à la suite d'une nouvelle expertise de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) en avril 2024, tenant compte des dernières connaissances scientifiques, ce métabolite n'est plus considéré comme pertinent. Avec ce nouveau classement, ce métabolite ne serait plus à l'origine de ces non-conformités. La population en situation de conformité serait alors de 76,6 % soit une baisse par rapport à 2023 (82,3 %).

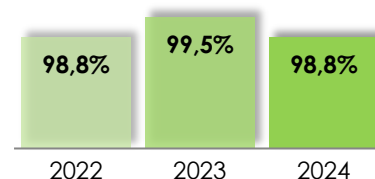


❖ Qualité des eaux distribuées vis-à-vis des nitrates

98,8 % de la population a été alimentée par une eau dont la qualité respectait en permanence la limite de qualité de 50 mg/L fixée par la réglementation pour les nitrates. Ce résultat diminue légèrement par rapport à l'année dernière.

Pour 60,4 % de la population, la concentration maximale en nitrates dans l'eau du robinet était inférieure à 25 mg/L.

Environ 830 000 habitants (1,2%) ont été alimentés en 2024 par une eau au moins une fois non-conforme, ayant pu conduire à une restriction temporaire de l'usage de l'eau du robinet pour la boisson, pour les nourrissons et les femmes enceintes.



❖ Qualité des eaux distribuées vis-à-vis des substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS)

Le contrôle sanitaire se met en place progressivement et les réseaux suspectés d'être les plus concernés ont été ciblés en priorité. 93,6 % de la population concernée par des contrôles (soit 7,44 millions de personnes sur les 7,95 millions dont le réseau de distribution a été contrôlé en 2024) a été alimentée par une eau en permanence conforme à la limite de qualité fixée par la réglementation européenne. Environ 506 700 personnes ont été concernées par au moins un prélèvement non conforme sur leur réseau de distribution (6,4% de la population concernée par les contrôles).

En tenant compte d'informations exploratoires complémentaires, une première information existe pour 34,3 % de la population française desservie (23,50 millions de personnes). 97,0 % de cette population (22,80 millions de personnes) est alimentée par une eau en permanence conforme à la limite de qualité. Environ 703 000 personnes correspondant à 48 réseaux de distribution sont concernées par au moins un dépassement.

L'information sur la qualité de l'eau du robinet – pour en savoir plus :

